

Télécharger le programme des manifestations, [ici](#)

Télécharger la liste des associations, [ici](#)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Nombre de Conseillers</i>	
<i>en exercice</i>	: 18
<i>présents</i>	: 12
<i>votants</i>	: 14

l'An deux mille dix-sept
le 5 décembre à 18 heures,
le Conseil Municipal de la commune de BARJAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2017

PRESENTS : M. CHAULET - Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN -
Mme ESNEE - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD - M. VILOLO

Pouvoirs de Carmen GORRIZ à Marie-Thérèse QUET et de Saïd EL ATTAR à Sylvian BELIN

Absents : Nadège ALLOSIO- Nathalie FAUVEAUX -Véronique TRIVEZ - Christian DIVOL

Y

OBJET : Création d'un « Passeport évasion culturelle »

L'accès à la culture la plus diverse demeure un des pivots essentiels de la politique municipale, en témoigne une programmation sur toute l'année d'événements autour du livre, du cinéma, de la musique et des arts plastiques...

En outre, des initiatives municipales annuelles ont été impulsées en faveur des personnes âgées : animations semaine bleue, repas des aînés, colis de Noël... Le Maire manifeste son souhait de porter également une attention toute particulière aux jeunes en leur permettant une ouverture vers l'art et la culture.

Pour aller plus loin, pour « réveiller les jeunes », les inciter à diversifier leurs pratiques culturelles, il propose de mettre en place « un Passeport évasion culture » permettant de financer celles de leurs choix : livres, disques, places de concerts, musées ou spectacles....

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CREE un « Passeport Evasion Culturelle » au profit des jeunes de la Commune âgés de 16 ans, d'une valeur de 200 Euros et dont les modalités précises seront définies par la Commission Jeunesse.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Chaulet". The signature is written over a circular official stamp of the Municipality of Barjac. The stamp contains the text "Mairie de Barjac" and "11100".

Le Maire, Édouard CHAULET

Télécharger la brochure "Association : Que faire ? où ? quand ?" [ici](#)
~~Aide communale pour les activités associatives~~

A l'occasion de la reprise des activités associatives culturelles et sportives pratiquées à Barjac, la Municipalité et son C.C.A.S. communiquent auprès des familles barjacoises que l'aide communale a été reconduite pour l'année scolaire 2019-2020.

Cette aide forfaitaire annuelle permet la **prise en charge de 50 % de la cotisation** de l'activité choisie (une activité par an et par personne) avec **un maximum de 150 €**

L'aide est déduite de la cotisation. Son versement est effectué directement à l'Association.

Conditions d'obtentions :

- Etre non-imposable
- Etre domicilié à BARJAC

Compléter la demande au verso et la déposer en Mairie accompagnée impérativement de la copie de votre avis d'imposition sur les revenus 2018 (Avis d'imposition des 2 parents si déclarations séparées) : [Télécharger l'imprimé de demande](#)
